

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

### DATE CONVOCATION

31 août 2023

### DATE D'AFFICHAGE

31 août 2023

### Nombres de conseillers

en exercice : 15

présents : 13

votants : 14

L'AN DEUX MIL VINGT TROIS, MARDI 5 SEPTEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

Etaient présents : Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. COLIN, M. BARRIER, M. BELFORT, Mme DEMAYA, Mme DESBOIS, Mme EL KRIMI, Mme GUYON, Mme JODEAU BELOTTI, M. JOUSSE, M. OLLIVIER

Absents excusés : M. DEGOULET donne procuration à M. Fabien LECERF, M. FIMIEZ

Absent non excusé : Néant

Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF

### 8. Servitude de passage parcelle ZH n°74

#### Délibération DE07-05092023

Suite à l'extension au profit de la société les Charmes ou toutes autres sociétés de crédit-bail immobilier (MB LOG) et de l'obligation de réaliser des ouvrages enterrés dans le cadre de la compensation « zones humides », il est demandé au Conseil municipal de prévoir une servitude de passage sur la parcelle ZH n° 74 qui appartient à la mairie. Il s'agit d'un chemin. Les ouvrages à réaliser au titre de la compensation « zones humides » seront enterrés. Après réalisation, le chemin sera remis en l'état.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'accepter cette servitude de passage au profit de la société Les Charmes à 12 voix pour et 2 abstentions.

Fait à Voivres-lès-le-Mans  
Le 11 septembre 2023

Le Maire  
Martine COUET

Le secrétaire de séance  
Fabien LECERF

